



Pour citer cet article :

Hirsch (Charles-A.), « La criminalité des Nord-Africains en France est-elle une criminalité par défaut d'adaptation ? », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. XIII, 2, avril-juin 1959, pp. 129-141.



LA CRIMINALITÉ DES NORD-AFRICAINS EN FRANCE EST-ELLE UNE CRIMINALITÉ PAR DÉFAUT D'ADAPTATION?*

par Charles-A. HIRSCH

Commissaire principal aux Délégations judiciaires, Préfecture de police, Paris.

Quand une catégorie sociale fraîchement immigrée s'insère dans un pays de mœurs et de coutumes différentes, les conflits entre les deux modes de vie sont fréquents et se résolvent bien souvent par la commission de délits ou de crimes, tout au moins de faits qualifiés tels par le peuple qui accueille ces immigrants — car on peut concevoir que pour ces derniers ces faits n'ont aucune coloration morale et qu'aucun code de leur pays ne les prévoyait.

Pour nous en tenir aux temps présents, les nouvelles conditions sociales de travail et de rendement humains faites aux personnes déplacées dans certains pays d'Europe et d'Asie, aux Portoricains à New-York, aux *espaldas mojas* ou *wet backs*¹ au Texas, aux agriculteurs transplantés du *sertão* situé au nord-est du Brésil dans la région nouvellement industrialisée de São-Paulo, sont une source de conflits au cours desquels l'individu brusquement transporté dans un monde nouveau perd aussitôt sa personnalité et ses moyens, sans acquérir pour cela la qualification sociale et professionnelle nécessaire dans le nouveau milieu où il doit vivre : par parenthèse, le péronisme ne s'explique pas

autrement, c'est un mouvement profond de fidélité de masses désaxées à un sentiment et à un homme qui l'incarne. Que dire aussi du panarabisme ?

Ainsi, dans le monde contemporain, découvre-t-on partout des masses d'humains inadaptés et déplacés, à qui l'on a demandé l'effort de vivre aux débuts de l'âge atomique quand ils en sont restés à l'âge patriarcal et que leur évolution mentale est demeurée très arriérée. Ils ont subi un grave traumatisme psychologique du fait de leur déplacement, et les conceptions éthiques de leur mode de vie originel se brisent sur des réalités nouvelles. Ces hommes se heurtent à des temps cruels, hostiles à leurs vertus ancestrales et favorables à de nombreux faux pas.

Nous avons sous les yeux depuis quarante ans les musulmans d'Afrique du Nord, dont l'immigration continue se poursuit malgré une rébellion aux causes profondes. Ils se trouvent en France au nombre de plus de trois cent mille, hommes jeunes en grande majorité, coupés le plus souvent de leur attaches familiales, et ils semblent fournir le type le plus curieux d'un afflux d'êtres humains dont l'acclimatation, l'assimilation, l'« intégration », si l'on veut ce mot, paraît malaisée. Rien ne leur permet de s'adapter aisément à nos mœurs et coutumes, ni la langue, ni la religion, et l'effort que nous leur demandons est d'autant plus grand que nos mœurs et coutumes évoluent dans le sens de la technicité. Ruraux tribalisés, soumis à la doctrine

* Lorsqu'il y a deux mois, M. le professeur STANCIU me fit l'honneur de me parler du thème du futur congrès de Prophylaxie sociale « Les incidences du progrès technique sur la criminalité » et qu'il me fit choisir un sujet à exposer à ce propos, je pensai aux conséquences que peut avoir sur la criminalité des populations sous-développées le défaut d'adaptation à notre civilisation.

Exposé fait à la Société internationale de Prophylaxie sociale, à Paris, le 27 mars 1959.

¹ Ce sont des Mexicains qui traversent clandestinement le Rio Grande pour s'embaucher dans le sud des Etats-Unis.



De la vie rurale de la tribu...

statique de l'Islam, parlant le plus souvent un dialecte berbère, on veut en faire tout de suite des ouvriers urbains, responsables, individualistes, libres penseurs ou athées, de langue française, capables d'épouser des métropolitaines et de faire souche en France, de progresser rapidement selon la cadence d'une technique qui va toujours de l'avant. Ces immigrants doivent apprendre en quelques semaines ce que l'homme d'Europe a appris en plusieurs générations, passer de la vie tribale à la vie de citoyen d'une démocratie, d'un pays sans état civil à un pays organisé. Écrire une lettre, mettre un bulletin de vote dans une enveloppe, prendre un billet de chemin de fer, franchir un tourniquet, boire l'apéritif : autant de difficultés dont nous méconnaissions l'importance ! J'ai rencontré récemment en plein Paris un musulman qui s'accroupissait pour uriner dans la rue, comme les anciens Egyptiens qu'avait vus Hérodote. Voilà les hommes simples dont on prétend faire les ouvriers collaborateurs d'une civilisation du XXI^e siècle.

Ce type primitif d'homme, sorti d'un pré-moyen âge islamique, s'est trouvé assez brusquement en contact en Afrique avec la civilisation française du XIX^e siècle, au cours de laquelle le progrès technique n'était pas encore devenu cette sorte de minotaure à qui nous sacrifions : le cheval était encore



De la vie pastorale des berbères...

à Paris comme à Tizi-Ouzou l'instrument courant de locomotion. La fusion des musulmans et des roumis, leur intégration si l'on veut, fut manquée au cours de la seconde moitié du siècle dernier. Elle paraissait plus facile qu'elle n'est aujourd'hui, et les conditions démographiques étaient plus favorables quand les musulmans n'étaient que 2 millions en Algérie.

L'afflux des immigrants nord-africains en France, chassés de chez eux bien plus par des causes démographiques sur lesquelles il n'y a pas à s'étendre, que par une aspiration pour tant réelle au progrès, ne date, on le sait, que du milieu de la première guerre mondiale — les Sidis de 1916 — et coïncide donc avec les débuts d'une nouvelle forme de civilisation caractérisée par la prédominance progressive de la technicité, qui rejette vers les bas emplois ceux qui sont incapables de s'y adapter. C'est alors qu'avec la formation dans la métropole d'un sous-prolétariat musulman apparaissent les premiers traits de sa criminalité, et celle-ci n'a pas lieu tout d'abord d'inquiéter les autorités. D'ailleurs il fallut cet après-guerre pour qu'on s'aperçût qu'il existait en France un problème nord-africain, et ce n'est guère forcer les mots de dire qu'on a longtemps nié qu'il en existât un en Algérie.

Par la suite cependant, il n'est pas douteux que les méfaits occasionnés par les musulmans



De la vie simple du moyen âge islamique...

d'Afrique du Nord dans la métropole ont été depuis plusieurs années (1942-1954) en progression constante, comme en témoignent les quelques chiffres relevés à la seule source réellement autorisée, la Préfecture de police, pour le département de la Seine : 6,5 % du total des inculpés en 1946 ; 6,1 % en 1947 ; 7,4 % en 1948 ; 8 % en 1949 ; 7,8 % en 1950 ; 8 % en 1951 ; 10 % en 1952 ; 13,2 % en 1953 ; 16,06 % en 1954.

On s'illusionnait cependant, sous la pression d'une opinion publique artificiellement travaillée, sur l'étendue de la criminalité à attribuer à cette fraction de la population, ainsi que j'ai pu l'exposer en 1953 dans la Revue internationale de criminologie et de police technique². Elle était grande, certes, à cette époque ; la presse cependant avait tendance à la majorer et l'opinion lui emboîtait le pas, voyant en tout musulman, en tout « Arabe » un malfaiteur en puissance. On ne considérait pas assez que la population musulmane de nos grands centres industriels ne comprenait guère que des individus mâles dans la pleine

force de l'âge, de 18 à 50 ans, et on n'avait pas suffisamment pris soin, dans les différents chiffres et taux alignés, de comparer ce groupe d'âge avec un groupe d'âge métropolitain équivalent. On s'aperçut alors que la criminalité masculine nord-africaine en France, quoique mal connue, n'était en définitive qu'une fois et demie supérieure à la criminalité générale et que si elle s'exerçait surtout selon certaines formes sur lesquelles je reviendrai, il y avait de nombreuses infractions, telles que l'escroquerie, le chèque sans provision, le faux ou l'avortement, que les Nord-Africains ne pratiquaient à peu près pas.

Leur domaine, c'était trop souvent la violence : les coups, la rébellion, le meurtre, la détention d'armes, les agressions, les attaques d'ordre sexuel. En 1952, par exemple, dans le département de la Seine, 804 Nord-Africains arrêtés sur 3379 individus dans des affaires de coups et blessures, représentaient 23 % des cas. Dans les affaires d'homicides ils étaient 22 sur 178, soit 12 %. En matière de détention d'armes, 105 sur 435, soit 25 %. On les retrouvait encore comme voleurs à la tire (15 %), à la roulotte c'est-à-dire sur les voitures (43 %). Enfin, le proxénétisme, l'exercice du métier de souteneur, était une de leurs spécialités, dans laquelle ils détrônaient les Corses (93 sur 475, soit 19 % de musulmans).



... à la vie urbaine dans les villes d'Afrique du Nord

² Vol. VII, n° 4, p. 298 et ss.



... avec ses traditions et son rythme lent

Telle était leur situation pénale il y a quelques années, et c'est alors qu'intervint, pour l'expliquer, l'hypothèse bienveillante, nullement xénophobe ou raciste, d'un défaut d'adaptation à nos usages, combinée avec la constatation d'une misère très grande, facile génératrice de milliers de délits dus à la nécessité. Lorsque Mohamed représentait 10 % de la population de nos prisons, il représentait 7 % de celle de nos hôpitaux (chiffre de l'enquête Rösch concernant la démographie, la sociologie, la pathologie des immigrés nord-africains dans la Seine, étudiées d'après des enquêtes hospitalières). Quant à sa morbidité psychiatrique, les travaux de Colin, du Dr Daumezon et de leurs collaborateurs laissent apparaître que son indice ne paraissait être qu'assez légèrement supérieur à celui du Métropolitain, et qu'il n'avait pas de réactions mentales pathologiques plus inquiétantes que ce dernier.

Avant d'aller plus loin et de rechercher les causes psychologiques et sociales particulières de cette criminalité dont les chiffres mêmes nous engagent sur une voie incertaine, il faut bien constater que depuis le début de la rébellion en Algérie, les délits dans lesquels des Français musulmans sont impliqués en France n'ont cessé de se multiplier et de s'aggraver. Un climat de guerre civile et

raciale a succédé à une période de petite et moyenne délinquance. C'est l'évidence et il n'y a pas besoin de s'appesantir ni sur la rivalité sanglante du F.L.N. et du M.N.A., ni sur de nombreux meurtres parfois révoltants qu'excuse peut-être en partie l'idéologie politique. Y a-t-il lieu de révéler certains chiffres puisés à la bonne source et dont on peut craindre qu'une étude peu sereine ne s'empare à des fins suspectes, s'il n'y est pas apporté les correctifs nécessaires ?

En gros, dans le département de la Seine, où les Musulmans ont un tiers de leur effectif, les inculpés musulmans ne sont plus 8 ou 10 % du total, mais plus de 20 %, ce qui correspond à un taux non plus une fois et demie mais trois fois supérieur à celui du Métropolitain. Notez d'ailleurs qu'on n'a pas pu déterminer de combien la population totale arabo-berbère s'est accrue dans ces dernières années. Quoi qu'il en soit, l'accroissement du taux brut de criminalité est bien plus rapide que celui du solde de l'immigration, et dans certaines spécialités de la grande délinquance (atteintes à la Sûreté de l'Etat, incendies volontaires, usage d'explosifs, meurtres assortis de circonstances particulièrement dramatiques), le pourcentage de Nord-Africains atteint presque 100 % sur un nombre



... son insouciance...

total d'affaires en hausse. Il est très élevé également en matière de trafic de stupéfiants (62,9 % en 1958), de vol à la tire (62,7 %), de menaces (44,7 %), de port d'armes blanches (42,9 %), de détention de stupéfiants (42,8 %), de port d'armes à feu (42,2 %), d'infraction à l'interdiction de séjour (41,2 %), d'exercice du métier de souteneur

C'est alors que d'aucuns, devant cette montée de l'agressivité arabo-berbère, frappés par les formes sanglantes que revêt ici-même sous nos yeux l'actuelle rébellion, délaissant l'optimisme indulgent des premiers observateurs, refusent de croire plus longtemps à une criminalité sans danger qui tiendrait avant tout à l'inadaptation de l'immigré et aux



... à la vie des ouvriers urbains d'Europe
(Bidonville musulman à Nanterre, en 1959)

(40,2 %), de vols à la roulotte (38,4 %). Les musulmans arrêtés pour meurtre sont huit fois plus nombreux qu'en 1952, sans que tous les meurtres soient couverts par une arrestation.

Dans maintes formes de criminalité, d'année en année le nombre des Nord-Africains augmente, alors que le nombre des autres infracteurs diminue. J'ajoute cependant que selon un renseignement de l'administration pénitentiaire, le nombre de détenus nord-africains recensés en 1956 offre un pourcentage nettement plus faible pour toute la France, que celui que je rapporte pour la Seine.

crises auxquelles celui-ci se trouverait en butte, du fait de sa misère et de son classement difficile dans la société européenne. Ils se réfèrent à l'exemple de la criminalité musulmane telle qu'elle s'est présentée depuis 1830 en Algérie ; selon eux, le comportement du délinquant arabe ou berbère n'a pas changé depuis plus d'un siècle. Les médecins-légistes qui ont écrit récemment dans l'« Algérie Médicale », MM. Fournier, Michaux et Thiodet, exposent que du fait de la race — on reconnaît là les théories de Gustave Le Bon —, des facteurs historiques qui sont indiscutables, des mœurs et coutumes installées dans un pays gouverné jadis avec beau-

coup de cruauté, du facteur religieux omniprésent qui est si souvent en opposition avec l'esprit religieux occidental, on assiste actuellement à la reproduction en série et stéréotypée d'actes criminels pratiqués depuis toujours en Afrique du Nord par les « indigènes musulmans »³.

Telle est la controverse que l'on pourrait

dans le monde est illicite ». Il tombe sous le sens, ainsi que l'a écrit un sociologue M. Bogart, qu'« on ne saurait considérer l'accommodation des Algériens en France sans se représenter d'abord l'atmosphère psychologique dans laquelle ils doivent vivre ».

Nous avons employé tout à l'heure le mot de traumatisme psychologique en ce qui con-



... avec son dépaysement et sa misère...
(Nanterre, 1959)

peut-être nuancer en entrant dans le détail. Mais, je l'ai dit, les données statistiques se cachent et surtout depuis quatre ans, un voile est jeté sur ce sujet qui déchaînerait vite les passions.

★

Cependant, ne considérons plus que les Nord-Africains en France. Sur leur défaut d'adaptation tout le monde est d'accord. Pour eux plus que pour tout autre, selon le mot profond d'un auteur janséniste, « presque tout

cerne les Arabo-Berbères immigrés dans la métropole. Un auteur a dit d'eux que ce sont des écartelés. Ecartelés entre les pressions que leur a fait subir la communauté musulmane, l'*Umma* à laquelle ils sont fiers d'appartenir, les pressions religieuses et morales d'une part, les pressions familiales et sociales d'autre part, et un appétit sincère de participation au monde moderne. On ne dira jamais assez que, comme tout musulman, le Nord-Africain est le contraire d'un individualiste. C'est l'homme à qui il faut un chef. Ce chef devant qui il s'incline dans son douar, dans son village, dans un système de contraintes que crée la solidarité quotidienne de la vie musulmane

³ Voir à ce sujet l'étude du professeur Ch. BUNKY, Géohumanisme et criminologie, publié dans la présente Revue, vol. XI, 1957, n° 4, p. 241.

où chacun se connaît et s'épie, il le retrouve dans nos grandes villes sous la forme du caïd de bistrot, du souteneur enrichi, du moins scrupuleux, du plus débrouillard de ses égaux, de celui qui deviendra un « meneur ».

L'administration française n'a pas su pourvoir à ce besoin de discipline, de cohésion et d'obéissance. Au début, en France, les musulmans sont venus solliciter les chefs de la police pour qu'ils assument un rôle « d'encadrement » : on les a finalement éconduits, comme je le dirai.

Or s'il arrive à un Français musulman d'Algérie de vagabonder sans domicile ni travail, c'est bien souvent que, sur un coup de tête, il s'est détaché du groupe : vraisemblablement, une fois sorti de prison, il y reviendra.

L'envoûtement qu'exerce la religion islamique dont jamais Mohamed ne se libérera complètement, se complète d'un mépris pour le roumi dont on reconnaît la supériorité matérielle, mais dont on blâme l'orgueil et l'infidélité. Voler un tiers, surtout un de ces Européens cupides qui ne respectent pas les droits sacrés d'Allah, parce qu'on est soi-même dans le dénuement, n'est ni blâmable ni infamant. Dieu ne donne-t-il pas d'ailleurs sa part à chacun, ainsi que le soulignent de nombreux proverbes arabes, qui sous-entendent que quand on n'a pas de quoi vivre on peut le prendre ? Le vol par nécessité se double donc chez le Musulman d'un réel défaut de conscience, le fait n'ayant pour lui aucune coloration morale. Il y aurait long à dire sur ses conceptions économiques et sur le sens différent du nôtre qu'il donne à la propriété, qui est de source divine.

Cet écartelé, ce transfuge presque involontaire de son milieu d'origine, se présente en refoulé du milieu, le nôtre, où il souhaite s'intégrer ; dès son arrivée sur notre terre, il est saisi d'un complexe d'infériorité raciale alimenté bien souvent par son ignorance de notre langue, de nos usages, de la vie professionnelle qui l'attend. De ce complexe il a



... où la vie, selon les rites musulmans, se poursuit

peine à se défaire, d'où sa vanité pour ne pas paraître plus sot qu'un autre, et parfois ces explosions de haine et d'indignation auxquelles il s'abandonne et au cours desquelles il frappe et tue. Comme les psychiatres, les policiers connaissent cette grande crise de décharge émotionnelle qui fait qu'un garçon sage et réservé sera un jour traduit en Cour d'assises. A mon avis, c'est une des raisons majeures de l'agressivité et de la violence si caractéristiques des délits nord-africains : rébellion à l'autorité, coups de couteau, vols commis avec voies de fait, brutalités dues à la peur et au désespoir... L'amour-propre (le *nif*) indéfinissable et ombrageux exaspère les réactions d'un sentimental replié et insatisfait, et contribue à le porter aux extrêmes : c'est en cela avant tout que le Musulman de France est un inadapté.

Mais il y a plus. Regardons vivre l'Oriental à mentalité patriarcale soumis à sa « gens », à sa tribu, au chef de sa tribu, obligé par la

le musulman

force des choses — désir de se regrouper ou crise du logement — à l'habitat en commun, avec tous les inconvénients que comporte cette mise en ghetto, médina spontanée comme la Charbonnière⁴, ghetto administratif comme les foyers de célibataires. Attaché à la tradition et aux valeurs du passé, le Musulman ne brisera pas ses chaînes dans un tel cadre. Dans ce milieu, c'est pour lui un devoir de

cus» comme on l'a appelé, éloigné des femmes de son pays, entretient avec les femmes du nôtre. Vus par la police ou par la justice, ces rapports ne sont pas toujours bons, d'autant que l'homme ne trouve bien souvent comme partenaire que la lie de notre société féminine. Mais on n'oubliera pas que, la femme musulmane n'étant pas émancipée, le beau sexe est en Afrique un sexe inférieur



L'habitat en commun dans une cave...

mentir au profit du contribute appelé en justice. Telle est l'emprise de la famille au sens large du mot, que le ménage, la vie avec une Française, n'arrive pas à rompre l'attache avec les coreligionnaires.

Il y aurait beaucoup à dire sur les relations que le célibataire musulman, « homo eroti-

que l'homme méprise et domine: il est si facile alors au Mograbin, quand il est paresseux et oisif, de vivre du métier de souteneur ou de proxénète. C'est avec raison qu'on a pensé à relever la condition de la femme en Algérie et notamment à empêcher la répudiation si facilement pratiquée par le mari: cette réforme va dans le sens de la prophylaxie sociale et criminelle, mais il faudra en attendre longtemps les effets. Aujourd'hui,

⁴ La rue de la Charbonnière, située à Paris (18^e) dans le quartier de la Goutte d'Or, a été presque entièrement colonisée depuis vingt ans par les Musulmans.

comme hier, le débitant de boissons séquestre sa servante mineure dont il a fait sa maîtresse, et la malheureuse ose à peine s'en plaindre aux autorités.

Du point de vue de la victimologie, reconnaissons qu'il crie bien fort chaque fois que celle-ci a choisi la liberté : il ne manque pas de se plaindre qu'elle l'ait volé, son intention cachée étant que la police se mette à la recherche de la fuyarde.

On a souvent employé le grand mot d'émancipation des prolétaires. Il est parfaitement exact quand il s'agit de cette masse en formation, plus malheureuse que toute autre, plus dépaysée que toute autre, de travailleurs qu'on n'a préparés ni physiquement, ni professionnellement à leur tâche. Dira-t-on qu'ils sont incapables d'une formation et qu'ils méprisent notre technique ? Le manœuvre nord-africain s'est cependant accommodé rapidement à la technique requise au XX^e siècle, et, compte tenu de son peu d'instruction et souvent de ses tares physiques, il a pu acquérir en général des connaissances suffisantes pour diriger des machines complexes et utiliser un outillage perfectionné. Il préfère l'arme à feu à l'arme blanche dans ses règlements de compte ; il emploie l'automobile ; pour ce qui est de bombarder Blida à coups de mortier, les rebelles du F. L. N. en ont, hélas ! acquis les moyens ; et malgré les pronostics, l'Égypte arrive à assurer au canal de Suez un rendement qui n'avait jamais été atteint.

Quant au progrès matériel ou technique, puisque le but des présents travaux est de constater comment il influe sur la criminalité, croit-on dans cet Islam attaché au passé et à la tradition, qu'il contribue à l'amélioration du genre humain ? qu'il aide par exemple à résoudre certains problèmes moraux ? que le bien-être, pour en revenir à notre sujet, défavorise la délinquance et châtie les passions ? François Bonjean, fin connaisseur des choses du Maroc, répond au



Contrôle d'identité par la police.

contraire que « l'adepte de la religion du progrès ou de la science apparaît au croyant scrupuleux comme un *Kafir*, un infidèle par ignorance et par orgueil ». Dans ce conflit entre des conceptions théocratiques et l'adhésion profonde et sincère aux structures et institutions sociales du monde moderne, le Musulman n'accepte pas entièrement la croyance de l'Européen à l'interdépendance du progrès matériel et du progrès moral. Son interprète paraît être le grand penseur hindou Shri Aurobindo Ghosh qui, « considérant l'évolution des sociétés européennes accoutumées depuis trois siècles à l'idée du progrès, n'hésite pas à reconnaître que cette évolution constitue une des plus grandes victoires de la pensée sur la matière ». Mais il ajoute que « le progrès ainsi obtenu est, par une revanche

de la nature physique, de l'espèce la plus superficielle et la plus grossière ; et que si son mouvement vers de plus hautes réalisations s'accélère, il détermine bientôt une lassitude, un épuisement suivi de terribles reculs ». Les musulmans sages et traditionalistes ne pensent pas autrement.

Mais, me dira-t-on, nous voici loin des Nord-Africains de nos centres industriels, dans leurs rapports avec la justice pénale et avec la police. Voyons donc, par quelques exemples, si leur criminalité peut être imputée au moins en partie à cette inadaptation qu'on a mise en avant comme pour les excuser.

Des exemples, on en trouverait de tout ordre, depuis le cas que j'ai vu plusieurs fois et qui a été relevé encore récemment par le tribunal de police de Noisy-le-Sec, de ce *fellah* naïf qui voulait acheter une femme en vendant des moutons qu'il possédait sur les Hauts-Plateaux — depuis le système absurde de défense en niant l'évidence où se barricadent si souvent par refoulement et repliement

sur soi-même tant de petits délinquants musulmans avec leur solidarité dans le silence — depuis le cas si répété de la vendetta, la *reqba*, où par fidélité au clan, au *çoff*, un informateur ne livre à la police que les adversaires traditionnels de sa famille, et refuse de dénoncer ceux qui ont tiré rançon du sang versé (la *dya* arabe). Il y a quelques années, dans le quartier de la Goutte d'Or, un musulman soupçonnant sa maîtresse européenne d'infidélité l'avait nuitamment tondu au rasoir. Venue au commissariat, celle-ci exposa qu'Ali en se couchant le soir lui avait annoncé qu'il la réveillerait à trois heures du matin. Ce qu'il fit. Il lui proposa alors de lui raser la tête ou de la lui couper. Elle se laissa raser, persuadée qu'il la décapiterait si elle faisait un autre choix. Ali mandé par la police reconnut les faits, mais il ajouta qu'il allait réparer le préjudice en offrant à la femme un foulard de sept cents francs. Il reconnut aussi que si on coupe la tête de l'infidèle c'est pour qu'Allah s'en saisisse par les cheveux pour la porter en paradis, et que la femme ayant été tondu ne risquait plus d'y aller...

Sont-ils mieux adaptés, ces négociants *gagne-petit*, ces minuscules colporteurs qui n'ont pour le recel aucune répugnance et qui considèrent comme une aubaine toute occasion de réaliser un profit ? Le trafic du *souk* porte sur toutes marchandises (au besoin tickets d'alimentation, cigarettes américaines ou chanvre indien), si minime qu'en soit la valeur, si faible que soit le bénéfice, si multiples que soient les intermédiaires. Ce commerce parasitaire, quand il est fructueux, constitue-t-il un délit ? Ira-t-on en prison pour l'avoir exercé ? C'est mal connaître la patience musulmane que de croire la prison infamante quand le négoce est lucratif. Et puis, qu'est-ce que la prison pour un déraciné loin de ses parents et amis, qui ne rencontre au café maure de Nanterre que d'assez vagues cousins ? Un proverbe tunisien prétend au contraire que la prison est virile !



La police interromp les jeux dans un café nord-africain

Sont-ils mieux adaptés, ces plaideurs processifs à l'aspect chicanier qui se complaisent si volontiers dans la *chicaya*, le litige de tout ordre, civil, commercial ou pénal, qu'ils aiment porter devant l'autorité et quelquefois devant plusieurs autorités successives, une affaire n'étant jamais définitivement jugée en Islam ?

Leur sens aigu de la justice et du droit requiert une solution qu'un arbitre avisé, comme le *cadi* de leur pays, doit aussitôt trouver. Les Nord-Africains, désorientés de ne plus rencontrer leurs chefs naturels, envahirent mairies, inspections du travail, commissariats de police, pour se voir rendre justice. Faute de la leur avoir distribuée sans formalisme et avec rondeur, l'administration française lassée de leur plainte éternelle s'est fait évincer par les partis nationalistes, qui n'ont pas manqué de s'assujettir leurs coreligionnaires en appliquant les vieux règlements coutumiers pénaux, les *qânouns* kabiles qui édictent habituellement des amendes réglables sur le champ, et tout naturellement celles-ci vont à la caisse du parti ! Ainsi tendent à disparaître ces échanges de coups de couteau, ces rixes graves qui survenaient dans nos grandes villes parce que la justice française n'avait pas tranché assez vite un différend souvent minuscule. J'ai vu à Gennevilliers un Musulman tuer à coup de bouteille un coreligionnaire qui ne l'avait pas laissé entrer assez tôt dans une boulangerie où l'on faisait queue.

Sont-ils mieux adaptés, ces pères de famille nombreuse qui, ayant ramené tous les leurs d'Algérie et ne pouvant les loger, occupent en *squatters* les pavillons abandonnés de la banlieue de Paris au risque de se voir inculper de violation de domicile ?

Sont-ils mieux adaptés, ces nationalistes violents qui s'attaquent à leurs coreligionnaires en voie d'assimilation, leur reprochant leurs usages ? « Dans l'histoire de la vie

sociale musulmane, écrit Gaudefroy-Demombynes, la campagne contre le vin est l'un des refrains des réformateurs qui, au nom de la *hisba*, poursuivent les buveurs et brisent les jarres. » Cette intolérance est donc un fait de toujours.

Ainsi, qu'on se penche sur des faits de délinquance très grave comme certains meurtres, ou sur ceux plus courants qui gonflent les chiffres et qui tendraient à faire prendre l'Algérien de la métropole pour un dangereux malfaiteur, trouve-t-on bien souvent comme cause profonde de ces actions cet hiatus considérable qui sépare sa manière de vivre et ses principes de conscience des nôtres, et qui nécessite de sa part pour le combler de longs efforts d'adaptation, auxquels doivent correspondre nos efforts de compréhension.

Quoique à bâtons rompus, je crois en avoir assez dit, sans être expert en affaires musulmanes, sur l'âme de nos Mograbins et sur les conflits qui s'élèvent chaque jour en métropole, je ne dis pas entre le *fqih*, le droit coranique et le nôtre, mais entre les pulsions naturelles qui agitent les Nord-Africains du fait de leur conception du monde, et les règles de vie et de moralité que notre société prétend leur imposer. Tant de faits les conduisent en prison, comme de voyager en chemin de fer sans billet, dont ils n'ont jamais imaginé qu'ils constituent une faute ! Tant d'autres au contraire, le prêt, le contrat aléatoire, l'assurance, le capitalisme, le recensement des hommes, sont autorisés par les chrétiens, qui leur semblent interdits par la loi divine !

★

Il s'agit maintenant d'examiner la thèse opposée à celle qui explique le surcroît de criminalité des Français musulmans d'Algérie par leur inadaptation, celle qui estime que la criminologie algérienne est spécifique, qu'elle relève d'un déterminisme différent de celui de la criminologie occidentale, et a pour causes profondes quelques facteurs, l'histoire,

les mœurs et coutumes, la religion, le caractère particulier de l'« indigène musulman » qui expliquent une originalité, un monomorphisme des faits criminels.

Dans cette thèse nous quittons le domaine de la délinquance mineure, qui est le plus souvent la forme revêtue par les infractions d'inadaptés, et nous abordons les crimes graves passibles des Assises : le meurtre, le viol, les coups prémédités, en les considérant surtout dans leur milieu naturel, l'Algérie, celle que nous occupons depuis 1830 jusqu'à nos jours, et que la passion politique vient d'ensanguanter.

Les auteurs qui l'ont soutenue dans l'« Algérie médicale » de janvier 1957 rappellent quelques notions d'ethnographie, mais ils éliminent vite la population juive locale, les immigrants italiens et espagnols, la population française, pour n'envisager que la population indigène musulmane à caractère spécifique sans distinguer les gens de langue berbère des gens de langue arabe ; leurs réactions, aux uns et aux autres, paraissent en effet de même nature quand on n'y regarde pas de très près. Ce qui frappe nos auteurs, c'est que les faits criminels qui leur sont reprochés, surtout dans ces dernières années, paraissent comme stéréotypés, d'une seule forme, bien particulière, et revêtent des causes identiques.

Quelles sont ces formes ? Les coups de couteau, l'égorgeement, l'usage des armes à feu, les mutilations du nez et des organes génitaux, le viol des filles impubères, sont les traits marquants qui ont toujours caractérisé le crime en Algérie.

C'est avec raison qu'ils rappellent la longue anarchie dans laquelle ce pays a été plongé pendant des siècles, la domination arabe qui s'est imposée avec fanatisme, puis l'invasion des Hilaliens et des Solumites au XI^e siècle, envoyés au Maghreb par les califes fatimides d'Égypte et qui saccagèrent tout le pays, ensuite la domination turque, le gouvernement des deys pour qui concussion et meurtre

furent les plus efficaces moyens de gouvernement. Le dey mourait régulièrement assassiné par les janissaires. La justice des seigneurs turcs était sommaire et brutale : la loi du talion était appliquée, la bastonnade, l'amende, l'emprisonnement, la mort étaient distribués pour des peccadilles ; on amputait un voleur, on pendait un adultère...

A ces raisons historiques viennent s'ajouter les mœurs et coutumes ancrées profondément dans la tradition du Maghreb. L'esclavage des Noirs ne fut aboli qu'en 1848, mais les méthodes cruelles de gouvernement ne sont pas oubliées et semblent remises en honneur dans les luttes actuelles. Le mépris de la vie humaine est total : on tue un homme sans plus de scrupule qu'on saignerait un mouton. Qu'est-ce qui fait que la vie compte si peu ? C'est la condition inférieure réservée à la femme : « Fais ce que tu veux de ta femme, hormis un cadavre », dit un proverbe kabyle. La femme ne peut lutter contre l'homme que par son droit de révolte qui est bien faible : contre elle agissent la polygamie légale, le mariage des fillettes impubères (véritable viol dans le mariage), l'achat des épouses, le droit de *djebr* qui permet au père de marier ses enfants à sa guise, un régime successoral désavantageux, le droit de répudiation accordé au mari, la claustration, le port du voile, la réduction à l'infantilisme.

Ajoutez que le sentiment de l'honneur du Musulman le pousse à venger dans le sang toute atteinte faite à cet honneur ; et il n'y manque pas.

De ce que la femme est un être inférieur sans personnalité morale, pour laquelle il n'y a lieu d'avoir aucun ménagement, résultent le mépris de l'indigène pour l'Européen monogame, la fréquence du viol sur des femmes pubères, sur des fillettes, sur des garçonnets, la difficulté de rapprochement entre Européens et indigènes.

Nos auteurs envisagent ensuite le facteur religieux de la criminalité spécifiquement

musulmane. Ils reconnaissent que si l'Islam présente quelques notions compatibles avec l'esprit religieux occidental, il offre de nombreux antagonismes : d'abord l'esprit de fatalité, de prédestination ou *qadar*. Comme nous l'avons dit nous-même, l'Islam au moins en théorie est frappé d'immobilisme et nie la possibilité de tout progrès moral, puisque tout est dit dans le Coran. De plus c'est une religion guerrière dans laquelle le meurtre est licite et même recommandé : l'infidèle égorgé est sacrifié à Dieu. On songe à la fête des Aïssaoua à Meknès, où les confrères en délire dépècent des moutons encore palpitants et se repaissent de sang chaud. C'est une religion dans laquelle la fin justifie les moyens et qui développe l'esprit processif et chicanier.

D'où il suit pour nos auteurs que le caractère particulier de l'indigène musulman comporte la dureté, le fatalisme, le mépris de la vie humaine et de la propriété, la servilité et l'orgueil, un sens particulier de l'honneur, avec la fabulation, le mensonge, mais aussi le respect sacré de l'hospitalité.

Et de décrire les faits particuliers de la criminalité algérienne, que nous avons déjà exposés : le vol de bestiaux, les coups de couteau (le *mouss* ou *bousaadi*) ; l'égorgement par sacrifice (et voilà qui m'a beaucoup frappé : le caractère sacré du fidèle purifié qui doit d'un seul coup de lame couper les carotides et détacher la tête de la victime offerte à Dieu) ; l'usage des armes à feu consacré par l'expression « faire parler la

poudre » ; le viol ; enfin les mutilations du nez, qui est le symbole de la virilité, et des organes génitaux.

★

Je laisse au lecteur le soin de conclure.

En partant de constatations analogues, les uns ont estimé que la criminalité nord-africaine en France n'avait rien de fondamental et qu'elle était surtout celle d'un peuple de prolétaires, sous-développé, inadapté ; ils estiment qu'avec le temps, en inculquant à cette population les principes du travail occidental, en lui faisant perdre son instinct grégaire « qui pousse les individualités moutonnières à s'unir sous la houlette d'un berger dont il n'y a plus qu'à suivre l'exemple », en l'émancipant dans tous les sens du mot, le progrès est possible, progrès des mœurs et des usages, régression de la violence et de l'agressivité, baisse de la délinquance. Le problème est à peu près le même pour bien d'autres populations souffrantes éparses de-ci de-là sur cette planète.

Les autres, moins optimistes, osent à peine croire à la réduction d'actes criminels pratiqués depuis toujours dans toute l'Afrique du Nord et encouragés à présent par la révolte ; pour eux le fond même de l'homme musulman est différent ; sa conscience est autre, et l'on sait, avec le philosophe, que « jamais on ne fait le mal si pleinement ni si complètement que quand on le fait par un faux principe de conscience ».